

★

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2015

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

★

CHAPITRE 14

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

★

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1. BILAN TECHNIQUE	10
3.2. BILAN FINANCIER	11
3.3. PERSPECTIVES	12
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	14
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	14
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	17
6. PROGRAMME 181: CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	21
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	23
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	23
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	24
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	26
7. PROGRAMME 182: RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	27
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	29
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	29
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	31
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	32
8. PROGRAMME 183: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE	33
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	35

8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	35
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	36
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	37

ANNEXE		39
---------------	--	-----------

TABLEAU DE BUDGETISATION	41
--------------------------	----

NOTE EXPLICATIVE

La loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat définit un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de l'État. Il introduit la gestion axée sur les résultats dans les finances publiques par l'institutionnalisation de la budgétisation par programme.

L'article 18 alinéa 3 de ce texte dispose en effet que « Dans la seconde partie, la loi de finances de l'année 1°) fixe pour le budget général, les programmes concourant à la réalisation des objectifs assortis d'indicateurs, les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ; » Cet article induit l'élaboration et la présentation des projets de performance des administrations (PPA). Et c'est ainsi que depuis la loi des finances 2013, la demande budgétaire des ministères et institutions y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance.

En cette troisième année d'élaboration du budget par programme par les administrations, les PPA enrichis de l'expérience des deux premières années d'exécution, et plus particulièrement de l'élaboration du premier Rapport Annuel de performance, vont dans le sens de la révision du cadre de la performance dans des programmes stabilisés. Ce qui doit permettre de boucler le premier cycle programmatique (2013-2015) avec des objectifs, des indicateurs et des cibles plus adéquats, dont le suivi aisé et l'évaluation constructive aideront à l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale de développement DSCE.

Comme pour les années précédentes, le Projet de Performance des Administrations comprend trois principales articulations :

- La première partie est la synthèse de la stratégie. Elle met en exergue la contribution attendue des administrations par les stratégies développées par le gouvernement, notamment le DSCE, présente le domaine d'intervention, revient sur les performances antérieures et projette les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique et la déclinaison du cadre logique ;
- La deuxième partie relative au contenu des programmes présente à tour de rôle les programmes et leurs actions, leurs objectifs, indicateurs et cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation ;
- La troisième partie comporte le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

PREMIERE PARTIE

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Comme activité préliminaire à l'élaboration de la stratégie sous-sectorielle des Arts et de la Culture, le MINAC a jugé opportun de consolider au préalable le cadre législatif et institutionnel à travers la formalisation de la politique culturelle, eût égard aux principaux défis et enjeux. Le document y relatif, actuellement soumis à la validation de la très haute hiérarchie, fixe le cap en termes d'orientations stratégiques majeures et autres principes directeurs du domaine. Il est le fruit de concertation élargie s'appuyant sur divers documents pertinents, au rang desquels, Cameroun vision 2035, le DSCE, la profession de foi du Chef de l'État pour le septennat en cours "politique des grandes réalisations" et Pour le libéralisme communautaire.

Concernant le DSCE, l'un des objectifs visés est de "permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs, parmi lesquels le droit à la culture, d'une part et l'obligation de protéger les biens culturels à transmettre aux générations futures, d'autre part. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement s'engage à prendre des mesures fortes dans le secteur social, non seulement pour améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi pour disposer d'un capital humain susceptible de soutenir la croissance économique".

Sous ce rapport, l'action du Ministère des Arts et de la Culture sera essentiellement axée sur :

La conservation de l'art et de la culture, dont la valeur économique indéniable est source d'importantes devises, notamment à travers le tourisme culturel ;

Le renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels, comme gage de l'érection du sous-secteur art et culture au rang des soutiens à la croissance et la création d'emploi dans l'économie camerounaise.

Le renforcement l'appui institutionnel du sous-secteur art et culture.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément au décret n°2012/381 du 14 septembre 2012, le ministère des Arts et de la Culture est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement culturels, ainsi que l'intégration nationale.

À ce titre, il est responsable :

- Du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ;
- De la préservation des sites et monuments historiques ;
- De la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du

patrimoine culturel, artistique et cinématographique ;

- De la promotion de la création artistique et culturelle ;
- De la promotion et du suivi de la diffusion des uvres d'art et cinématographiques, en relation avec les Administrations concernées ;
- Des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales ;
- Des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés ;
- Du suivi des activités du ballet national, de l'orchestre national, du théâtre national ;
- De la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
- De la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;
- De la promotion et de la supervision des grands événements culturels ;
- Du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Les réalisations du Ministère des Arts et de la Culture au cours des exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et de celui en cours couvrent l'étendue des pans de l'activité culturelle et artistique. Qu'il s'agisse de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel camerounais, du développement et de la diffusion de la culture, ou encore de l'encadrement normatif et législatif de ce sous-secteur. De manière détaillée, les réalisations les plus perceptibles sont les suivantes :

Au niveau du développement et de la diffusion de la culture :

- La réhabilitation et l'aménagement du Musée National jusqu'en 2014;
- La réhabilitation des infrastructures culturelles de base en 2012, à l'instar du Centre Culturel Camerounais, de la Salle de cinéma du Ministère des Arts et de la Culture, de la Centrale de Lecture Publique;
- La construction de trois délégations régionales, dont les travaux sont réalisés, pour la plupart d'entre celles-ci, au-delà de 70% ;
- La construction du bloc technico artistique de l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC);
- La réalisation d'une étude stratégique en vue de l'inventaire du patrimoine culturel national ;

Au niveau du renforcement de l'architecture normative et juridique du sous-secteur :

- l'adoption et la promulgation de la loi sur le patrimoine culturel ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi d'orientation sur la politique culturelle ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi régissant la gestion des documents administratifs et des archives ;

- l'élaboration et la signature des textes d'application de la loi sur le régime des spectacles et celle sur le mécénat et la parrainage ;
- l'élaboration de la charte nationale d'archivage ;
- la tenue d'un atelier national de validation des composantes du système national de gestion des documents administratifs et des archives qui a réuni en concertation près de 200 professionnels de la gestion des documents administratifs et des archives.

Au niveau du soutien aux acteurs culturels :

- La signature de conventions de financement avec sept (07) festivals artistiques et patrimoniaux;
- Le soutien aux artistes pour leur participation à divers événements culturels à l'étranger ;
- La construction d'une infirmerie consacrée aux artistes.

Au niveau de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel et artistique :

- La réhabilitation et l'ouverture du musée national ;
- le lancement de la HARTS Foundation (Heritage and Arts Foundation), dont la mission est de rechercher les financements pour les projets culturels porteurs ;
- La construction et l'aménagement d'un bâtiment R+1 dédié à la consultation des documents aux Archives Nationales ;
- L'élaboration d'un plan national de dématérialisation des archives au Cameroun ;

Au niveau de la décentralisation :

- La signature d'une convention de partenariat avec le Conseil des Chefs Traditionnels du Cameroun ;
- l'appui des communes dans le cadre de l'organisation des festivals culturels ;
- l'appui aux chefferies traditionnelles en vue de la protection du patrimoine culturel ;
- Au niveau de la préservation des sites et monuments historiques :
- la réhabilitation et l'aménagement du site historique du port d'esclave de Bimbria, qui est actuellement en cours ;
- la réhabilitation du site culturel de Kuva ;
- La sécurisation du site archéologique de BIDZAR ;
- La rénovation du monument de la réunification.

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014, le Ministère des Arts et de la Culture a bénéficié d'une dotation budgétaire totale de quatorze milliards cent quatre vingt huit millions (14 188 000 000) de Francs CFA au titre du budget de l'État.

Ces ressources se répartissent ainsi qu'il suit :

Ces ressources ont notamment permis de réaliser l'essentiel des activités mentionnées dans le cadre du bilan physique du MINAC.

Face aux écarts observés entre les demandes et les dotations, les multiples besoins auxquels le MINAC devrait faire face sont restés énormes. Il s'agit de :

- renforcer l'offre en matière culturelle et artistique ;
 - mettre en place des infrastructures culturelles;
 - promouvoir le bien être des artistes ;
 - réguler le domaine de la production artistique et culturelle;
- Développer les industries culturelles et créatives;
 - Mettre en oeuvre des partenariats d'échanges culturels.

Par ailleurs, au cours des mêmes exercices, le MINAC a rencontré certaines difficultés dans l'exécution de son budget d'investissement. Ces difficultés sont de quatre ordres :

- l'insuffisance du personnel et des ressources dédiées au suivi des travaux ;
- l'inexistence des équipements didactiques sur les marchés locaux ; ce qui retarde leur acquisition ;
- la gestion d'une dette abyssale due à l'organisation du FENAC en 2008 et à la réduction en juin 2010 de l'enveloppe budgétaire, alors que les marchés étaient déjà exécutés en majorité.

■ 3.3. PERSPECTIVES

Malgré les réalisations présentées ci-dessus, le MINAC continue de faire face à de nombreuses difficultés ; notamment :

Un manque criard des infrastructures (délégations régionales et départementales) et des équipements basiques qui ne permettent pas d'offrir des conditions de travail minimales aux personnels, bien plus l'absence d'infrastructures culturelles permettant de disposer d'un cadre d'expression et de valorisation de notre culture ;

Pour faire face à ces problèmes, les actions que le MINAC envisage à moyen terme sont les suivantes :

- la poursuite de l'élaboration de la stratégie de développement du sous-secteur arts et culture ;
- l'appui à l'installation des entreprises culturelles;
- la mise en oeuvre des projets relatifs à la relance du cinéma, suivant les directives du Conseil de Cabinet du 30 juillet 2013 ;
- la Construction des infrastructures culturelles, grâce aux possibilités offertes par la réglementation sur les contrats de partenariat, ces infrastructures prennent notamment en compte une salle de spectacle de 1500 places, un théâtre national équipé d'auditorium, un

villages des artistes et les Archives Nationales

- la construction des maisons de la culture dans les différentes régions sur le modèle des théâtres de verdure équipés de bureaux administratifs et d'auditorium ;
- l'aménagement de certains sites historiques et culturels ;
- Reconstitution et dématérialisation des archives ;
- La poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel;
- la poursuite et l'intensification du transfert de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- la préparation des dossiers d'inscriptions des sites culturels camerounais sur la liste du patrimoine mondial ;
- la mise en place d'un mécanisme d'échange culturels bilatéraux et multilatéraux ;
- l'accompagnement des acteurs informel du sous-secteur et des entreprises culturelles ;
- l'organisation des salons et foires culturelles à l'instar du FENAC et du Salon National du Livre de Yaoundé ;
- la poursuite de la construction et de l'équipement des services centraux et services déconcentrés du MINAC.

Igré les réalisations présentées ci-dessus, le MINAC continue de faire face à de nombreuses difficultés ; notamment :

Un manque criard des infrastructures (délégations régionales et départementales) et des équipements basiques qui ne permettent pas d'offrir des conditions de travail minimales aux personnels, bien plus l'absence d'infrastructures culturelles permettant de disposer d'un cadre d'expression et de valorisation de notre culture ;

Pour faire face à ces problèmes, les actions que le MINAC envisage à moyen terme sont les suivantes :

- la poursuite de l'élaboration de la stratégie de développement du sous-secteur arts et culture ;
- l'appui à l'installation des entreprises culturelles;
- la mise en oeuvre des projets relatifs à la relance du cinéma, suivant les directives du Conseil de Cabinet du 30 juillet 2013 ;
- la Construction des infrastructures culturelles, grâce aux possibilités offertes par la réglementation sur les contrats de partenariat, ces infrastructures prennent notamment en compte une salle de spectacle de 1500 places, un théâtre national équipé d'auditorium, un village des artistes et les Archives Nationales
- la construction des maisons de la culture dans les différentes régions sur le modèle des théâtres de verdure équipés de bureaux administratifs et d'auditorium ;
- l'aménagement de certains sites historiques et culturels ;
- Reconstitution et dématérialisation des archives ;
- La poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel;
- la poursuite et l'intensification du transfert de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- la préparation des dossiers d'inscriptions des sites culturels camerounais sur la liste du

patrimoine mondial ;

- la mise en place d'un mécanisme d'échange culturels bilatéraux et multilatéraux ;
- l'accompagnement des acteurs informel du sous-secteur et des entreprises culturelles ;
- l'organisation des salons et foires culturelles à l'instar du FENAC et du Salon National du Livre de Yaoundé ;
- la poursuite de la construction et de l'équipement des services centraux et services déconcentrés du MINAC.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif stratégique poursuivi par le Ministère des Arts et de la Culture au cours des prochaines années est de « développer l'industrie culturelle et créative en vue de l'amélioration de l'offre culturelle et de sa consommation d'une part, la préservation, la vulgarisation et la valorisation de notre identité culturelle d'autre part ». Il s'agira notamment pour le MINAC de mettre en oeuvre des actions concourant à garantir la soutenabilité et la compétitivité des entreprises et industries culturelles, tout en assurant la préservation, la sauvegarde, la restauration, la protection, l'enrichissement et la valorisation de notre patrimoine culturel, en vue de sa transmission aux générations futures.

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

La mise en œuvre de ces programmes se fera sous la supervision du Ministre des Arts et de la Culture et la coordination directe du Secrétaire Général.

Chaque programme est piloté par un responsable désigné par le Ministre. Il assure la liaison entre les responsables d'actions et la coordination centrale. Le suivi des activités sera effectué conjointement par les responsables d'actions, les responsables des programmes et l'Inspection Générale qui assure statutairement le suivi des activités et projets du Ministère.

Par ailleurs, un dispositif de pilotage coordonné par le Ministre des Arts et de la Culture, permettra d'assurer à travers la feuille de route et le plan d'action annuel, la conduite des activités en liaison avec les responsables des programmes, des actions et des activités.

De manière précise le Ministère des Arts et de la Culture dispose de trois programmes dont deux opérationnels et un support.

Le programme 181 intitulé "Conservation de l'art et de la culture camerounais " est placé sous la responsabilité de Madame MEDOU née MFOU'OU Marthe Darisca, Directeur du patrimoine Culturel ; le programme 182 intitulé "Développement des actifs de la propriété littéraire et

artistique”, est placé sous la responsabilité de Madame TCHAKOANI TEUBO Bernadette, Directeur du Livre et de la Lecture ; le programme 183 quant à lui est intitulé “Renforcement de l'appui institutionnel du sous-secteur Art et Culture”, et placé sous la responsabilité de Monsieur NWANTI Wilfrid AGWO , Directeur des Affaires Générales.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	Identifier, inventorier documenter et regrouper l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels	Existence d'un fichier général des biens culturels matériels et immatériels	0	1	DPC
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique élaboré	Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique élaboré	10	15	DAJ, DPC, IG
03	RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	Réhabiliter et rentabiliser les sites culturels	Sites culturels réhabilités ou mis en place	1	3	DPC, DAG, DRAC

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 182

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
02	VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	Assurer une large diffusion de la culture Camerounaise	nombre de personnes ayant participé aux actions de dissémination de la culture organisée par le MINAC	70	200	CS/RPA/Statistiques culturelles
03	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux	Nombre de touristes culturels	4	50	Statistiques culturelles/MINTOUL
04	DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur	Contribution de l'art et de la culture au PIB	25	30	CS/RPA/Statistiques culturelles

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 183

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère	Nombre de réunions de coordinations tenues par an	35	52	CS
02	DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS	Améliorer le fonctionnement de la chaîne PPBS	Nombre de documents budgétaires produits par an	4	6	DAG/CS/PPBS
03	AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	Doter les services d'infrastructures et d'équipements adéquats	Nombres d'équipements mis à la disposition des services	40	75	DAG/CS
04	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Accroître qualitativement les ressources humaines.	Nombre de personnels formés	40	80	SG/DAG/CS

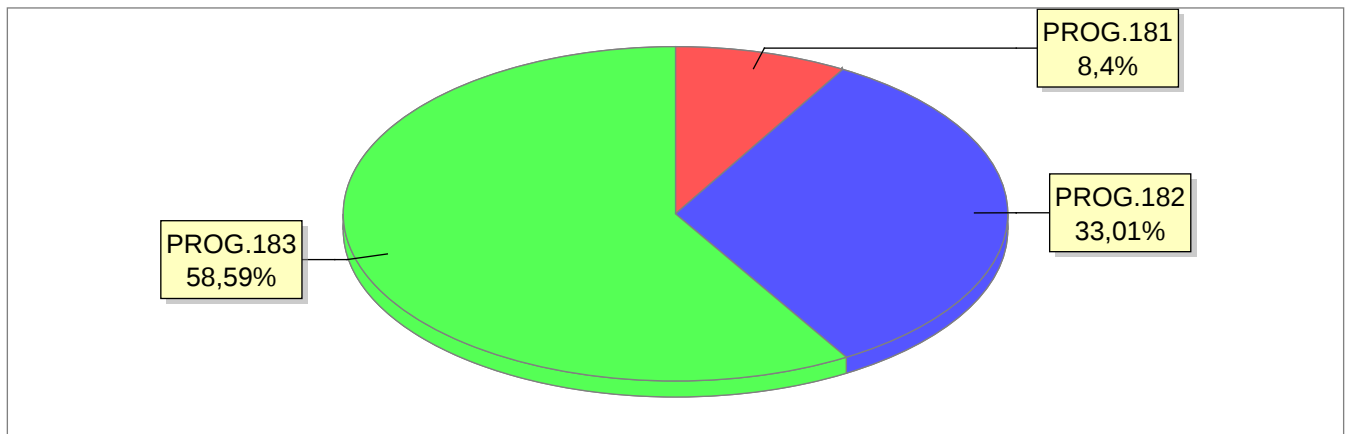
DEUXIEME PARTIE

CONTENU DES PROGRAMMES

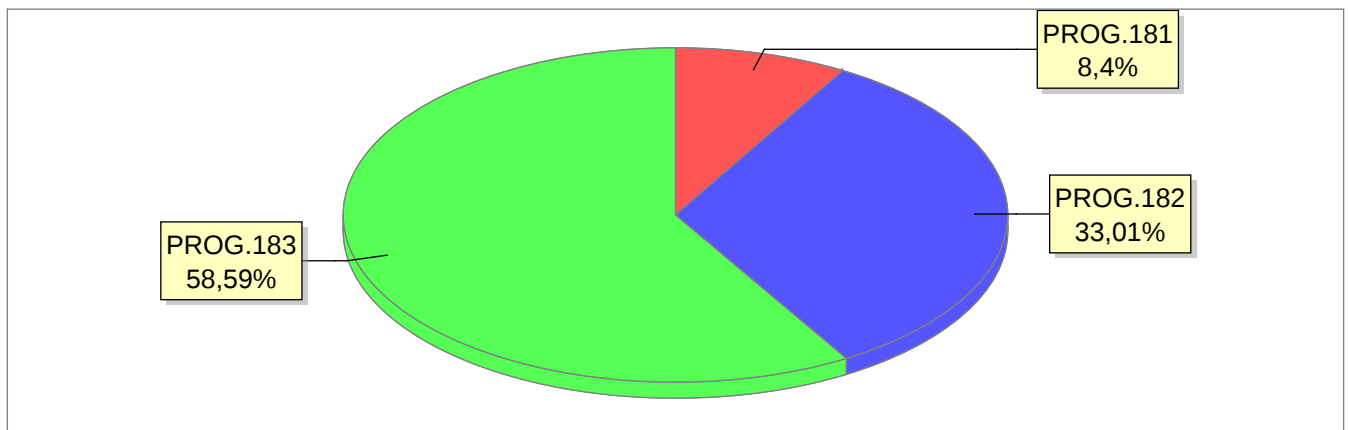
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
181	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	185 100 000	185 100 000	157 000 000	157 000 000	342 100 000	342 100 000
182	RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	831 000 000	831 000 000	513 000 000	513 000 000	1 344 000 000	1 344 000 000
183	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE	2 255 900 000	2 255 900 000	130 000 000	130 000 000	2 385 900 000	2 385 900 000
TOTAL		3 272 000 000	3 272 000 000	800 000 000	800 000 000	4 072 000 000	4 072 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE
CAMEROUNAIS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Mme MEDOU née MFOU'OU Marthe Darisca
Directeur du Patrimoine Culturel

6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à inventorier les biens culturels matériels et immatériels et à assurer la sauvegarde, la protection et la restauration de ces biens. Il vise aussi à les rendre attractif en vue de faire d'eux des véritables lieux de tourisme. Pour ce faire, trois actions le constituent :

- (i) reconstitution de la mémoire collective ;
- (ii) Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique ;
- (iii) restauration et aménagement du patrimoine culturel

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Reconstituer, sauvegarder et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de biens culturels viabilisés économiquement rentable	nb	2013	1	2016	5

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE

ACTION 02: SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE

ACTION 03: RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL

6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le Cameroun, considéré à juste titre comme « Afrique en miniature » et « berceau de la biodiversité » dispose d'un patrimoine culturel qui constitue incontestablement un immense gisement sur le front de la production de la richesse, de par son potentiel de classement comme trésor de l'humanité ; autrement dit l'un des facteurs indispensables au développement.

Cependant, la maîtrise de ce vaste gisement de richesse constitue la base de toute action visant à assurer, par le biais de l'art et de la culture, la croissance économique et la création d'emploi. Il apparaît donc inéluctable de mettre un accent particulier sur la connaissance et la maîtrise parfaite de tous les biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre patrimoine culturel national et partant l'identité culturelle nationale. Bien plus, cette maîtrise permettra d'assurer une protection au plan juridique, grâce aux instruments internationaux et nationaux. Une fois ces deux étapes mises en oeuvre, il apparaît important voire indispensable de procéder à un enrichissement de notre patrimoine culturel en vue de rendre plus attractifs nos sites, monuments et figures historiques, grâce à des services à valeur ajoutée qui assureront la consommation par les nationaux et les étrangers. Ce programme est donc à la base du développement du tourisme culturel, tout en assurant une meilleure assimilation de notre culture et sa transmission aux différentes générations

La maîtrise du patrimoine culturel national passe donc par un ensemble de trois (03) actions qui

s'articulent autour de la reconstitution de la mémoire collective ; de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel et artistique et enfin, de la restauration et l'aménagement du patrimoine culturel.

La mise en oeuvre de ces actions met à contribution un ensemble de structures qu'elles soient internes ou externes au Ministère des Arts et de la Culture.

Dans le cadre de la reconstitution de la mémoire collective, les services centraux et déconcentrés seront mis à contribution dans le cadre de l'identification, du recensement, de la documentation des biens culturels, matériels et immatériels.

De même la conservation, l'inventaire et la préservation du patrimoine culturel mettra à contribution les collectivités locales, notamment les chefferies traditionnelles qui sont désormais liées au Ministère des Arts et de la Culture par une Convention signée au cours du mois de mars dernier avec le Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun (CNCTC).

Les instances de lutte contre la piraterie et la contrefaçon des uvres de l'esprit, notamment la Commission Permanente de Contrôle et de médiation (CPMC), la Commission Nationale de Lutte contre la Piraterie et la contrefaçon des uvres de l'esprit, la Commission Nationale d'Arbitrage, les Organismes de Gestion Collective du droit d'auteur et des droits voisins pour ne citer que ceux-là, sont des acteurs particulier pour garantir la protection et la sauvegarde des droits de propriétés des acteurs culturels.

Enfin le Musée National à travers sa section Patrimoine Culturel Immatériel et les différentes expositions qui s'y dérouleront, permettra de reconstituer et vulgariser notre identité culturelle nationale avec pour effet, le retour de notre identité à la place qui est la sienne.

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE

La reconstitution de la mémoire collective nationale est au sens des objectifs du Ministère des Arts et de la Culture l'action clé de toutes les activités de développement du sous-secteur. Elle permettra de connaître de manière exhaustive l'étendue des biens et services culturels camerounais quels que soient leurs lieux de conservations, leur forme matérielle ou immatérielle.

Par ailleurs, elle favorisera leur identification à travers un ensemble de données qui renseigneront leur typologie, leur état de conservation, leur statut juridique, leur composition matérielle et fonctionnelle, leur histoire. Enfin, la reconstitution de la mémoire collective permettra d'envisager le retour des biens identifiés à la propriété de l'État par le biais des mécanismes juridiques et compensatoires en vigueur dans le sous-secteur des Arts et de la Culture.

OBJECTIF 1. Identifier, inventorier documenter et regrouper l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Existence d'un fichier général des biens culturels matériels et immatériels	nb	2012	0	2015	1

ACTION 02**SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE**

Une fois le patrimoine culturel camerounais maîtrisé, il sera possible de procéder à la protection physique et juridique des différents biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre identité nationale. C'est le but recherché par cette action. La protection juridique des biens culturels se fera par un ensemble d'activités visant à renforcer l'architecture législative et normative sous sectorielle. Elle passe aussi par l'inscription des biens camerounais sur la Liste Indicative, mais surtout leur classement dans la liste du patrimoine mondial et dans la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

A côté de cette protection juridique, il sera également question d'assurer la protection physique des biens à travers la construction d'enclos ou des structures d'accueil des collections patrimoniales. Il faut tout de même noter que si l'on ne dispose pas encore d'une connaissance exhaustive des biens culturels patrimoniaux, cette action ne saurait être dormante, étant entendu qu'à ce jour certains biens culturels matériels ou immatériels connus peuvent faire l'objet de protection et de sauvegarde.

OBJECTIF 1. Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique élaboré

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique élaboré	nb	2012	10	2014	15

ACTION 03**RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL**

La dernière action de ce programme vise la rentabilité des biens culturels inventoriés et sauvegardés. Elle s'inscrit dans une vision de préservation et de consolidation de la mémoire collective nationale, gage de notre identité culturelle.

Les activités menées dans cette action ont pour objectif aussi bien de rendre à nouveau exploitable les biens culturels devenus inopérants par leur réhabilitation, mais aussi à rendre ces biens plus convivial et plus attractif dans le but de contribuer efficacement à l'objectif visé par le programme 182.

OBJECTIF 1. Réhabiliter et rentabiliser les sites culturels

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Sites culturels réhabilités ou mis en place	nb	2012	1	2014	3

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	80 000 000	80 000 000	0	0	80 000 000	80 000 000
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	105 100 000	105 100 000	0	0	105 100 000	105 100 000
03	RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	0	0	157 000 000	157 000 000	157 000 000	157 000 000
TOTAL		185 100 000	185 100 000	157 000 000	157 000 000	342 100 000	342 100 000

7. PROGRAMME 182

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE
PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES
CULTURELS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

BERNADETTE TCHAKOANI TEUB

Directeur des Bibliothèques et de la Promotion de la Lecture

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à renforcer l'offre des biens et services culturels et artistique en mettant un accent sur les infrastructures et à assurer une promotion interne et externe de l'art et de la culture camerounais. Il est un complément du programme 181 en ce sens qu'il permet de mettre en exergue le patrimoine culturel national, celui-ci ayant fait l'objet d'une reconstitution.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Contribution de l'art et de la culture au PIB	Mds	2010	25	2016	40

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 02: VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

ACTION 03: REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

ACTION 04: DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES

7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Sur la base des orientations politiques fixées par le chef de l'État, de l'engagement du Cameroun sur un plan sous régional, et bien plus en conformité avec les orientations du DSCE, le Ministère des Arts et de la Culture entend orienter son action vers le développement et la promotion des industries culturelles et créatives. Cette option permettra d'améliorer significativement, sur le double plan qualitatif et quantitatif, l'offre culturelle au Cameroun.

Le bilan tiré de la mise en oeuvre de politiques publiques, montre que les appuis et subventions versées individuellement aux artistes et autres acteurs culturels n'ont pas permis de développer de manière significative le sous-secteur. Il s'agit désormais de mettre en place un cadre de développement et d'accompagnement des initiatives culturelles dans une logique industrielle. La nouvelle économie culturelle veut en effet que l'on place au centre de l'action dans ce sous-secteur, le développement du tourisme culturel qui est pris en charge par le programme subséquent n°, mais aussi et surtout les industries créatives et culturelles. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra faire de l'art et de la culture, un secteur porteur de croissance et générateur d'emploi.

Un accent particulier sera donc mis sur l'encadrement des acteurs de l'informel dans ce sous-secteur, et sur des mécanismes d'accompagnement des acteurs du formel afin de permettre la mise en place et l'épanouissement de véritables entreprises culturelles.

Par ailleurs, en vue de la consommation de nos produits par les étrangers, tel qu'il a été demandé lors de la première session du CIEP, il s'agira de mettre en oeuvre ce que le Chef de l'État appelle une diplomatie offensive dans le sous-secteur. Cette diplomatie sera particulièrement tournée vers les échanges culturels internationaux sur le plan bilatéral et sur le plan de la coopération multilatérale.

La conduite du programme 182 sur le développement des actifs de la propriété littéraire et artistique, nécessite une action en synergie des différents départements ministériels du secteur du commerce et de la production.

Dans le cadre de la première action de ce programme « développement et promotion des entreprises et industries culturelles, l'encadrement juridique et administratifs des PME du sous-secteur Art et Culture, nécessite la mise à contribution et l'expertise du Ministère en charge des PME, tout comme la collaboration avec les Ministères de l'Emploi et de la Formation Professionnel et de l'Enseignement Supérieur nous permettra de définir des programmes de formation professionnelle en cohérence avec la vision stratégique du Ministère des Arts et de la Culture. L'accompagnement du Ministère des Finances à travers des mesures fiscales incitatives et la facilitation de l'Accès au crédit, au même titre que la banque des PME garantira la soutenabilité des entreprises culturelles et créatives.

Le secteur Privé n'est pas en reste dans la réalisation de cette action et la conduite des activités qui font son ossature. Il s'agira de mettre en place des cadres de concertation multisectorielles et des plateformes de collaboration à l'instar des conventions signées avec les différents opérateurs de festivals. Ces différents cadres de collaboration et de concertation, permettront notamment d'identifier les projets culturels les plus porteurs afin de les soumettre au financement du Compte d'Affectation Spéciale pour le Soutien à la Politique Culturelle.

Pour ce qui est de la valorisation et la vulgarisation de la culture camerounaise, la collaboration avec les Ministère en charge de l'Éducation de Base, des Enseignement Secondaire et de la Jeunesse et l'Éducation Civique nous permettra de diffuser les valeurs et principes de notre culture auprès de la tranche de la population camerounaise la plus nombreuse. Le Ministère de la Communication et les Médias de Service Public, seront quant à eux mis à contribution pour la diffusion des programmes permettant de mettre en exergue, la richesse de notre patrimoine national, afin d'encourager la consommation de nos produits par les populations camerounaises.

Enfin en vue d'encourager la consommation des produits culturels par les étrangers, le MINAC entend mettre à contribution le Ministère des Relations Extérieures et les différentes institutions en charge de la Diplomatie afin de définir et mettre en place un mécanisme d'échanges culturels bilatéraux et multilatéraux. Le Ministère du Tourisme et des Loisirs, est également un partenaire de choix pour la mise en oeuvre du programme 182 du Ministère des Arts et de la Culture, en nous permettant de promouvoir les atouts touristiques des sites culturels nationaux. En mettant à la disposition

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 02

VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

Par cette action le Ministère des Arts et de la Culture entend mener des activités d'information, de diffusion de l'art et de la culture camerounais afin d'attirer le maximum des personnes (nationaux comme étrangers) à consommer les biens et services culturels camerounais. Il entend aussi encourager la production des biens et services culturels de qualité. Pour ce faire, l'organisation d'événements à l'instar du FENAC, du Salon du Livre visent à encourager la production locale et à assurer la motivation chez les acteurs culturels camerounais qui se seront démarqués par leur contribution au rayonnement de la culture camerounaise.

Au-delà de la motivation et de la création de l'émulation des acteurs culturels, le ministère des arts et de la culture entend également, à travers cette action, pérenniser les événements culturels déjà existants, à l'instar des différents festivals patrimoniaux ou artistiques déjà conventionnés, mais aussi par le conventionnement et le classement de certains autres événements dont la portée et la richesse culturelles feraient du Cameroun, une destination prisée des visiteurs.

OBJECTIF 1. Assurer une large diffusion de la culture Camerounaise

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 nombre de personnes ayant participé aux actions de dissémination de la culture organisée par le MINAC	nb	2010	70	2014	200

ACTION 03

REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Enfin, le MINAC se propose dans ce programme de mettre en oeuvre une quatrième action intitulée redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale. Cette action vise promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux avec un point d'honneur sur les échanges internationaux. Cette action est particulièrement orientée vers la diplomatie culturelle, elle-même en conformité avec la « diplomatie de présence » exigée par le Chef de l'État.

Ainsi, en participant aux réunions statutaires et aux événements internationaux, le Cameroun a non seulement l'occasion de faire entendre sa voix sur le plan culturel, mais aussi de bénéficier de l'assistance technico-financière des Organisations Internationales spécialisées dans le sous-secteur des arts et de la culture. Cette assistance pourrait s'avérer bénéfique pour la reconstitution de notre patrimoine culturel national par l'entremise des programmes internationaux de rapatriements des biens culturels déplacés.

De même, la participation du Cameroun aux événements internationaux, offre une occasion de lobbying international qui permettra de valoriser la culture Camerounaise et de vendre suffisamment la destination

culturelle Cameroun. Elle est également l'occasion pour les acteurs culturels camerounais de bénéficier d'appuis internationaux et d'une promotion de leurs produits afin de garantir l'exportation de la culture et l'art camerounais. Bref, c'est une plate-forme non négligeable dans la diffusion et la promotion de l'exception culturelle camerounaise.

OBJECTIF 1. Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de touristes culturels	nb	2012	4	2017	50

ACTION 04

DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES

Le développement des industries culturelles est l'action phare de ce programme. C'est sur lui que repose toutes les autres actions. Il vise à mettre sur pied les infrastructures d'accueil des manifestations artistiques et culturelles telles que des expositions, les concerts, les prestations théâtrales et autres, l'objectif ici étant de produire les biens culturels à moindre coût afin de permettre au plus grand nombre l'accès à ces produits.

OBJECTIF 1. Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Contribution de l'art et de la culture au PIB	Mds	2010	25	2014	30

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
02	VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	731 000 000	731 000 000	0	0	731 000 000	731 000 000
03	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	0	0	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
04	DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	100 000 000	100 000 000	413 000 000	413 000 000	513 000 000	513 000 000
TOTAL		831 000 000	831 000 000	513 000 000	513 000 000	1 344 000 000	1 344 000 000

8. PROGRAMME 183

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL
DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Mr NWANTI Wilfred AGWO
Directeur des Affaires Générales

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme qui supporte les deux programmes techniques, vise à consolider les acquis du ministère des arts et de la culture dans sa quête de satisfaction des acteurs du sous-secteur art et culture. Pour cela, il s'agira de renforcer les capacités du personnel, d'améliorer le fonctionnement des services, d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources financières et enfin de renforcer le système d'information.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère des Arts et de la Culture	%	2012	66	2014	90

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES
- ACTION 02:** DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS
- ACTION 03:** AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- ACTION 04:** DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

L'atteinte des objectifs visés par les deux programmes opérationnels du Ministère des Arts et de la Culture est elle-même tributaire d'un meilleur mécanisme de management et d'accompagnement du sous-secteur. Ainsi, il apparaît important entre autres, d'améliorer les conditions de travail des acteurs du sous-secteur, de rendre opérationnel le système d'information, d'assurer le développement de la chaîne PPBS.

Pour s'assurer que les orientations stratégiques du Ministère des Arts et de la Culture seront effectivement et efficacement mises en oeuvre, le MINAC compte notamment sur la collaboration des institutions de formation professionnelle qui permettront notamment de mettre à jours les connaissances pratiques de nos personnels.

Par ailleurs l'appui institutionnel et technique des administrations en charge du suivi et de la mise en oeuvre des Politiques Publiques, et celles en charges de la gestion des ressources financières et de la gouvernance, nous permettra d'améliorer notre rendement et la définition de nos priorités en cohérence avec les différentes orientations socio-économique et politiques définies par le Chef de l'État.

8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

Afin d'assurer de manière efficace, la mise en oeuvre des politiques publiques relevant du Ministère des Arts et de la Culture, il apparaît important, voire indispensable, de mener à bien et régulièrement la coordination et le suivi des activités des services centraux et déconcentrés du Ministère. À ce titre, cette action vise à mettre en place un mécanisme de monitoring des services visant à garantir un fonctionnement coordonné des services dans l'optique et les orientations impulsées par le Ministre des Arts et de la Culture. Il s'agira donc de consolider et mettre en cohérence les plans outils de management stratégique, à l'instar des plans d'actions périodiques et opérationnels des structures, de la feuille de route du Département ministériel, des réunions de coordination et de suivi des instruments de gestion ci-dessus.

OBJECTIF 1. Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de réunions de coordinations tenues par an	nb	2013	35	2014	52

ACTION 02

DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS

Cette action s'inscrit dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats au sein du Département ministériel. Ceci passe notamment par la systématisation des activités de planification, de programmation, de budgétisation axée sur les programmes et de suivi de celles-ci. Elle permettra de ce fait d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au sein du MINAC.

Pour ce faire, il sera notamment question d'accompagner et appuyer les responsables des programmes dans les différents processus de la chaîne PPBS, de consolider la mise en cohérence des extraits de planification et de programmation budgétaire issus des différents programmes, d'élaborer les différents documents budgétaires à l'instar du Projet de Performance (PPA) et du Rapport annuel de performance (RAP). Bien plus il faudra s'assurer que les différents inputs à ces documents, notamment les rapports de performance des programmes et les projets de budgets sont produits par chaque responsable de programme. L'exécution du budget, à travers la programmation des marchés publics, les engagements et ordonnancement des dépenses et les rapports d'exécution financière, est également un des axes majeurs de cette action.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement de la chaîne PPBS

PROGRAMME 183 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE
PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de documents budgétaires produits par an	nb	2013	4	2014	6

ACTION 03

AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Cette action a pour but ultime, l'amélioration du rendement des services. Pour ce faire, il est nécessaire de les doter de ressources matérielles et d'infrastructures adéquates, de manière à mettre en place un environnement de travail propre à la célérité dans le traitement des dossiers, la productivité des personnels et à l'accès aux sources d'informations diverses.

OBJECTIF 1. Doter les services d'infrastructures et d'équipements adéquats

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombres d'équipements mis à la disposition des services	nb	2013	40	2014	75

ACTION 04

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Cette action vise à renforcer les capacités des personnels du Ministère, dans le but de leur permettre de cerner avec les contours nécessaires, les différentes problématiques adressées aux différents programmes, actions et activités que le Département ministériel entend mettre en œuvre dans le cadre de son budget programme.

En plus, il sera question d'assurer au personnel du Ministère des Arts et de la Culture, un meilleur encadrement sociale et sécuritaire, à travers notamment les actions de sécurité sociale, d'encadrement social et d'épanouissement à leur endroit.

OBJECTIF 1. Accroître qualitativement les ressources humaines.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de personnels formés	nb	2012	40	2014	80

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES	833 000 000	833 000 000	0	0	833 000 000	833 000 000
02	DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS	65 000 000	65 000 000	0	0	65 000 000	65 000 000
03	AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	0	0	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000
04	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	1 357 900 000	1 357 900 000	0	0	1 357 900 000	1 357 900 000
TOTAL		2 255 900 000	2 255 900 000	130 000 000	130 000 000	2 385 900 000	2 385 900 000

ANNEXE
TABLEAU DE BUDGETISATION

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 5	COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET SPORTS	4 072 000	4 072 000
Fonction 52	Culture et arts	4 072 000	4 072 000
Programme 181	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	342 100	342 100
Action 01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	80 000	80 000
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	80 000	80 000
Paragraphe 6268	Primes pour travaux spéciaux	10 000	10 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	70 000	70 000
Action 02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	105 100	105 100
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	5 100	5 100
Paragraphe 6164	Entretien et maintenance des machines et matériels techniques	5 095	5 095
6182	Sites web, abonnements et consommations internet	5	5
Article 33 00 04	Direction des Archives et des Documents Administratifs	100 000	100 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	100 000	100 000
Action 03	RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	157 000	157 000
Article 44 19 190	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud-Ouest	57 000	57 000
Paragraphe 2202	Travaux d'aménagement et de clôture des terrains	57 000	57 000
Article 64 11 02	COMMUNE D'AKONO	8 000	8 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	8 000	8 000
Article 64 11 78	COMMUNE D'OKOLA	4 000	4 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	4 000	4 000
Article 64 11 86B	COMMUNE YDE I	4 000	4 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	4 000	4 000
Article 64 13 14	COMMUNE DE GOBO	1 700	1 700
Paragraphe 2240	Achat, installation et rénovation des équipements des locaux à usage de bureau	1 700	1 700
Article 64 13 26	COMMUNE DE KAELE	4 000	4 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	4 000	4 000
Article 64 13 56	COMMUNE DE MOKOLO	6 000	6 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	6 000	6 000
Article 64 13 80	COMMUNE DE YAGOUA	6 000	6 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	6 000	6 000
Article 64 14 381	COMMUNE DE NKONGSAMBA Ier	16 300	16 300
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	16 300	16 300
Article 64 16 252	COMMUNE DE BAMENDA I	4 000	4 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	4 000	4 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 64 16 38	COMMUNE DE NDOP	4 000	4 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	4 000	4 000
Article 64 16 49	COMMUNE DE NKOR (NONI)	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 17 29	COMMUNE DE BANKA	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 17 30	commune de Batcham	6 000	6 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	6 000	6 000
Article 64 17 36	commune de Dschang	6 000	6 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	6 000	6 000
Article 64 17 63	COMMUNE DE PETTE-BANDJOUN	6 000	6 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	6 000	6 000
Article 64 18 35	COMMUNE DE NIETE	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 18 44A	COMMUNE DE 'EBOLOWA I	5 000	5 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	5 000	5 000
Article 64 19 15	Commune de Wabane	8 000	8 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	8 000	8 000
Article 64 19 34	COMMUNE DE MAMFE	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 182	RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	1 344 000	1 344 000
Action 02	VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	731 000	731 000
Article 22 00 10	Cabinet du Ministre	450 000	450 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	300 000	300 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	100 000	100 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	50 000	50 000
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	100 000	100 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	100 000	100 000
Article 33 00 05	Direction du Livre et de la Lecture	131 000	131 000
Paragraphe 6175	Fêtes officielles et cérémonies	105 000	105 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	20 000	20 000
6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	6 000	6 000
Article 35 00 110	HARTS FOUNDATION COMMISSION	50 000	50 000
Paragraphe 6175	Fêtes officielles et cérémonies	50 000	50 000
Action 03	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	100 000	100 000
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	100 000	100 000
Paragraphe 2292	Acquisitions oeuvres d'arts	100 000	100 000
Action 04	DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	513 000	513 000
Article 33 00 07	Direction des Spectacles et des Industries Créatives	192 000	192 000
Paragraphe 2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	192 000	192 000
Article 36 00 20	Ensemble National	100 000	100 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	100 000	100 000
Article 44 11 110	Délégation REGIONALE de la Culture du Centre	221 000	221 000
Paragraphe 2030	Etudes préalables à la construction de bâtiments	16 000	16 000
2222	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés à des salles de classe et autres locaux destinés à l'enseignement	160 000	160 000
2250	Construction, aménagement, rénovation des routes, pistes et voiries	45 000	45 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 183	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE	2 385 900	2 385 900
Action 01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	833 000	833 000
Article 22 00 10	Cabinet du Ministre	297 500	297 500
Paragraphe 6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	3 000	3 000
6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	45 000	45 000
6173	Frais de représentation, frais d'hotel des cabinets	60 000	60 000
6184	Affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire	5 000	5 000
6186	Honoraires et frais annexes	10 000	10 000
6261	Heures supplémentaires	5 000	5 000
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	26 000	26 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	26 000	26 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	30 000	30 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	16 000	16 000
6172	Indemnités de mission à l'étranger	44 000	44 000
6262	Gratifications	13 500	13 500
6268	Primes pour travaux spéciaux	14 000	14 000
Article 23 00 10	Inspecteur Général	13 000	13 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 000	4 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
Article 23 00 11	INSPECTEUR DE SERVICE N°1	7 500	7 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
Article 23 00 12	INSPECTEUR DE SERVICE N° 2	7 500	7 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
Article 24 00 10	CONSEILLER TECHNIQUE N°1	8 000	8 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Article	24 00 11	CONSEILLER TECHNIQUE N°2	8 000	8 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	32 00 10	Secrétariat Général	58 500	58 500
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	9 500	9 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	15 500	15 500
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	8 000	8 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	7 500	7 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	9 000	9 000
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	8 000	8 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	32 00 11	Sous Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison	17 500	17 500
Paragraphe	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	8 000	8 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	8 000	8 000
Article	32 00 12	Division des Affaires Juridiques	10 000	10 000
Paragraphe	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	3 000	3 000
	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	32 00 13	cellule informatique et des statistiques	6 000	6 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	32 00 14	Cellule des Etudes, de la Planification et de la Coopération	6 000	6 000
Paragraphe	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	32 00 16	cellule de la communication	8 000	8 000
Paragraphe	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6103	Achats de mobilier de bureau	1 000	1 000
	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 32 00 17	cellule de suivi	13 500	13 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6103	Achats de mobilier de bureau	1 750	1 750
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 250	2 250
Article 33 00 01	Direction de la Cinématographique et des Productions Audio-Visuelles	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 33 00 04	Direction des Archives et des Documents Administratifs	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 33 00 05	Direction du Livre et de la Lecture	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 33 00 06	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DES ARTS	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Article	33 00 07	Direction des Spectacles et des Industries Créatives	10 000	10 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article	34 00 10	Direction des Affaires Générales	28 500	28 500
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	5 000	5 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	3 500	3 500
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	4 000	4 000
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	5 000	5 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	6 000	6 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
Article	34 00 11	Sous Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance	134 500	134 500
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	5 000	5 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	3 500	3 500
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	3 500	3 500
	6117	Frais d'habillement spécifiques aux activités des services(uniformes, tenues de travail)	10 000	10 000
	6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	10 000	10 000
	6103	Achats de mobilier de bureau	1 500	1 500
	6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	12 000	12 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 500	4 500
	6133	Frais de relève	5 000	5 000
	6161	Entretien ordinaire des bâtiments	20 000	20 000
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	20 000	20 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	9 500	9 500
	6175	Fêtes officielles et cérémonies	15 000	15 000
	6294	Aides et secours exceptionnels au personnel	8 000	8 000
	6310	Impôts et versement assimilés	7 000	7 000
Article	34 00 12	SIGIPES	5 000	5 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
Article	34 00 13	Sous Direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	8 000	8 000
Paragraphe	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 35 00 60	Commission des Marchés	36 000	36 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	10 000	10 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	15 000	15 000
6310	Impôts et versement assimilés	8 000	8 000
Article 44 10 100	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Adamaoua	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 11 110	Délégation REGIONALE de la Culture du Centre	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 12 120	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Est	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 13 130	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Extrême-Nord à Maroua	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 14 140	Délégation REGIONALE de la Culture du Littoral	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 15 150	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 16 160	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord-Ouest	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 17 170	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Ouest	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 18 180	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 19 190	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud-Ouest	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Action 02	DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS	65 000	65 000
Article 32 00 17	cellule de suivi	65 000	65 000
Paragraphe 6175	Fêtes officielles et cérémonies	6 000	6 000
6266	Indemnités de permanence	2 000	2 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	27 000	27 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	12 500	12 500
6268	Primes pour travaux spéciaux	17 500	17 500
Action 03	AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	130 000	130 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	60 000	60 000
Paragraphe 2280	Achats de voitures de fonction, de liaison ou de service	60 000	60 000
Article 44 10 100	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Adamaoua	10 000	10 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2015

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	10 000	10 000
Article 44 12 120	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Est	20 000	20 000
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	20 000	20 000
Article 44 16 160	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord-Ouest	20 000	20 000
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	20 000	20 000
Article 44 19 190	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud-Ouest	20 000	20 000
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	20 000	20 000
Action 04	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	1 357 900	1 357 900
Article 32 00 10	Secrétariat Général	98 900	98 900
Paragraphe 6175	Fêtes officielles et cérémonies	4 550	4 550
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	90 000	90 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 350	4 350
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	1 259 000	1 259 000
Paragraphe 6141	Abonnements et consommations d'eau	62 000	62 000
6142	Abonnements et consommations d'électricité	109 000	109 000
6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, telex, téléphones portables,	102 000	102 000
6210	Salaire brut du personnel sous statut général de la fonction publique	986 000	986 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		4 072 000	4 072 000